



UNION NORMANDE DES CENTRES MARITIMES ET TOURISTIQUES

Auprès de **Séverine**, la directrice du centre
Tous les mercredis et pendant les vacances, entre 17 h et 18 h 30
06 73 34 99 17 - Alsh.smf@gmail.com

A la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon
02 31 73 11 98

Auprès des mairies de St-Martin-de Fontenay et de St-André-sur-Orne

UNCMT
Tél. 02 31 46 80 40

4 avenue du Parc Saint André - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

WWW.UNCMT.FR
contact@uncmt.fr
Suivez-nous sur Facebook®

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h15

L'UNCMT vous recommande son partenaire



Association de Tourisme agréée : n°IM 01420009 - Agrément Education Nationale et Cohésion Sociale. Décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage ou de séjour (J.O. du 17 juin)



3/12
ANS



2020-2021
**Mes vacances et
mercredis loisirs**
Saint Martin de Fontenay



VACANCES AUTOMNE-NOËL-HIVER-PRINTEMPS-ÉTÉ
MERCREDIS LOISIRS

NOS OBJECTIFS EDUCATIFS

Proposer aux familles un accueil sécurisant et adapté à leurs enfants, afin de répondre, non seulement au besoin de garde qu'elles rencontrent mais également aux demandes de loisirs des enfants.

Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins

- Le centre de loisirs est un lieu d'éveil, de découverte, d'expérimentation et de créativité permettant à l'enfant de s'épanouir dans un cadre qui assure sa sécurité physique et morale.

Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté

- Le centre de loisirs permet, d'apprendre différemment à vivre ensemble, de trouver sa place dans le groupe, d'apprendre à vivre avec l'autre, de prendre des initiatives, de donner son opinion, d'apprendre à partager, à décider ensemble, et de développer sa confiance en soi.

Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'animation

- Les parents sont inclus dans le dispositif, l'équipe d'animation sera attentive à mettre en place une relation basée sur la confiance, l'écoute mutuelle et la communication.

Favoriser l'accueil de tous les enfants

- Permettre l'accueil de tous les enfants sur l'accueil de loisirs éducatifs en garantissant la continuité éducative et le respect de leur rythme de vie.

Ces objectifs permettront à l'enfant de devenir un citoyen responsable, respectueux, autonome et épanoui.

MERCREDIS LOISIRS

Du 2 septembre 2020 au 30 juin 2021

Accueil de 7 h 30 à 18 h 30

Journée ou demi-journée avec ou sans repas

PETITES VACANCES

Automne : du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020

Noël : du lundi 21 décembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020

Hiver : du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021

Printemps : du 26 avril au 7 mai 2021

GRANDES VACANCES

Du mercredi 7 juillet au mardi 31 août 2021

Inscription
4 jours minimum/semaine
Inscription ou annulation minimum 1 semaine avant



TARIFS MERCREDIS ET VACANCES

Les enfants seront accueillis de 7 h 30 à 10 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30 dans les locaux de la salle J-Revel et de l'école de St Martin

Frais de dossier annuel : 10 € par enfant

Des aides diverses peuvent être accordées : voir auprès des employeurs et du CCAS de votre commune.

TARIFS MERCREDIS

RÉGIME GÉNÉRAL CAF ET RÉGIME MSA

	journée repas	1/2 journée + repas	1/2 journée sans repas
Quotient Inférieur ou égal à 620 €	12 €	10,45 €	7,95 €
Quotient entre 621 € et 999 €	14,50 €	11,70 €	9,20 €
Quotient entre 1000 € et 1499 €	16,50 €	12,95 €	10,45 €
Quotient supérieur ou égal à 1500 €	18 €	14,20 €	11,70 €

TARIFS VACANCES

RÉGIME GÉNÉRAL CAF ET RÉGIME MSA

	1 journée
Quotient Inférieur ou égal à 620 €	12 €
Quotient entre 621 € et 999 €	14,50 €
Quotient entre 1000 € et 1499 €	16,50 €
Quotient supérieur ou égal à 1500 €	18 €

L'accueil est ouvert aux enfants des communes de la CCVOO et de la commune de St André sur Orne. Les enfants hors communes seront accueillis dans la limite des places disponibles.

5 €/jour seront facturés pour les absences maladie justifiées par certificat médical. A défaut la journée sera facturée.